

Objet	: Organisation du Secrétariat Général
répertoriée section (s)	: 7.1. : Finance Administration Communication (D07) - Structure et organisation ; 9.1. : Organisation et information (D09) - Structure et organisation
Source	: Cabinet du Secrétariat Général 01 42 92 23 20
date de mise en application	: Dès publication hormis les mouvements de l'ex direction des centres administratifs au 1 <sup>er</sup> septembre 2019
références des textes modifiés ou complétés	: néant
références des textes abrogés	: néant

# Sommaire

<b>1. ORGANISATION INTERNE</b> .....	<b>4</b>
<b>2. ACTIVITES AU SEIN DES SERVICES</b> .....	<b>6</b>
<b>2.1. La gouvernance</b> .....	<b>6</b>
2.1.1. Le domaine 7 .....	6
2.1.2. Le domaine 9 .....	6
2.1.3. Le cabinet.....	7
<b>2.2. La direction financière et du contrôle de gestion</b> .....	<b>7</b>
2.2.1. Le service du budget .....	7
2.2.2. Le service du contrôle de gestion.....	7
2.2.3. Le service de gestion financière .....	7
2.2.4. La cellule de supervision des missions et des assurances .....	7
2.2.5. La cellule européenne .....	7
<b>2.3. La direction de la comptabilité</b> .....	<b>8</b>
2.3.1. Le service d'études comptables, de synthèse et d'analyse et de fiscalité.....	8
2.3.2. Le service de comptabilité des activités de politique monétaire et de marché .....	8
2.3.3. Le service de comptabilité des opérations de gestion interne, scripturales, des immobilisations et fiduciaires .....	8
2.3.4. Le service maîtrise d'ouvrage et gestion des systèmes d'information transverses .....	8
2.3.5. Le service central de traitement des factures .....	8
2.3.6. La cellule de contrôle interne.....	9
<b>2.4. La direction des achats</b> .....	<b>9</b>
2.4.1. Le service des achats informatiques.....	9
2.4.2. Le service des achats immobiliers .....	9
2.4.3. Le service des achats spécifiques des domaines .....	9
2.4.4. Le service commandes, qualité et performance Achat.....	9
2.4.5. La cellule de coordination des achats.....	9
2.4.6. La cellule de contrôle permanent .....	9
<b>2.5. La direction de l'immobilier et des services généraux</b> .....	<b>9</b>
2.5.1. Le service pilotage et appuis .....	9
2.5.2. Le service de gestion des actifs immobiliers.....	10
2.5.3. Le service de gestion du parc immobilier .....	10
2.5.4. Le service de gestion locative .....	10
2.5.5. Le service de maintenance et des moyens généraux .....	10
2.5.6. Le service de gestion de poitiers hauts montgorges .....	10
<b>2.6. La direction de la sécurité</b> .....	<b>11</b>
2.6.1. Le service de la conception et de l'ingénierie de sûreté.....	11
2.6.2. Le service de la réglementation, du déploiement et de la maintenance des équipements .....	11
2.6.3. Le service de la protection du siège .....	11
2.6.4. Le service des activités transverses et de coordination des événements de crise .....	11
<b>2.7. La mission RSE et développement durable</b> .....	<b>11</b>
<b>2.8. La direction des services juridiques</b> .....	<b>12</b>
2.8.1. Le service du droit institutionnel et social .....	12
2.8.2. Le service du droit financier et européen .....	12
2.8.3. Le service du droit bancaire et des missions d'intérêt général.....	13
2.8.4. Le service du droit des affaires générales .....	13
<b>2.9. La direction de la communication</b> .....	<b>13</b>
2.9.1. Le service de la communication externe et digitale .....	13

2.9.2. Le service de la communication interne.....	13
2.9.3. Le service de l'édition et des langages.....	13
2.9.4. Le service du patrimoine historique et des archives .....	14
<b>2.10. La direction de la stratégie.....</b>	<b>14</b>
<b>2.11. L'organisation et information .....</b>	<b>14</b>
2.11.1. Le cabinet de l'organisation et information .....	14
2.11.2. Le service vision internationale, stratégie et architecture .....	14
2.11.3. Les responsables de comptes .....	15
2.11.4. Le pôle démarche services .....	15
<b>2.12. La direction de la transformation digitale.....</b>	<b>15</b>
2.12.1. Le service organisation .....	15
2.12.2. Le service de design du système d'information .....	15
2.12.3. Le service data .....	15
2.12.4. Le service innovation .....	15
<b>2.13. Direction des Projets .....</b>	<b>15</b>
2.13.1. Le service politique monétaire/opérations de marché/systèmes de paiement .....	15
2.13.2. Le service des systèmes comptables de paiement et d'échanges 50 .....	16
2.13.3. Le service de développement pour les études, les statistiques et la supervision prudentielle ..	16
2.13.4. Le service des projets et applications liés au réseau .....	16
2.13.5. Le centre des services et produits informatiques transverses .....	16
2.13.6. Le service de l'optimisation des projets.....	16
<b>2.14. La direction de l'informatique et des télécommunications .....</b>	<b>17</b>
2.14.1. Le service de production des ressources informatiques et service aux métiers.....	17
2.14.2. Le service de support technique .....	17
2.14.3. Le service d'architecture, cybersécurité, organisation et stratégie .....	17
2.14.4. Le service des offres de mobilité, de sécurité, des services aux applications, de la vie de l'information et de la communication .....	17
2.14.5. Le service d'intégration des applications métiers .....	17
2.14.6. Le service de design des infrastructures techniques.....	17
2.14.7. Le service de management des infrastructures techniques informatiques.....	18
2.14.8. Le service pré-études, approvisionnements, déploiements .....	18
2.14.9. Le service de protection des centres informatiques et administratif de marne la vallée .....	18

## Exposé des motifs :

La présente circulaire a pour objet de décrire la nouvelle organisation du Secrétariat général et l'activité des différentes directions et services attachés qui la composent à compter de la parution du présent texte. Les évolutions sont les suivantes :

- La cellule stratégie est devenue la direction de la stratégie le 12 septembre 2018 ;
- La direction des services juridiques est rattachée au Secrétariat général depuis le 7 juin 2018. Au sein de cette direction, le service du droit communautaire et des marchés financiers devient le service du droit financier et européen. Le cabinet devient le service du droit des affaires générales ;
- A la direction de la comptabilité, le service de la Fiscalité est supprimé. La fonction fiscale est rattachée au Service d'Études COMptables, de sYnthèse et d'Analyse (SECOYA) ;
- A la direction de la sécurité, le service de l'animation et de la coordination des événements de crise est renommé en service des activités transverses et de coordination des événements de crise, intégrant dorénavant les fonctions support de la direction, en gardant le même acronyme (SACE) ;
- A la direction des achats, le service pour la conformité et la qualité des procédures achats devient le service commandes, qualité et performance achat en gardant le même acronyme (SCQUAPA) ;
- Au niveau de l'Organisation et Information (OI), le service Vision Internationale, STratégie et Architecture (VISTA) a été créé ;
- Concernant la Direction des PROJets (DIPRO) de l'OI : le service POLitique monétaire, opérations de marché et systèmes de Paiement (POP) est créé par fusion de deux services existants, le Service des Projets Titres et Marchés (SPTIM) et le service des Systèmes COMptables de Paiement et d'Échanges 40 (SCOPE40) , le service des projets et applications internes est renommé le centre des Services et PROduits INformatiques Transverses (SPRINT) ; la section « GEDA » de la direction de la transformation digitale est transférée vers le Service des Projets et Applications liés au RÉseau (SPARE). Les services du CENTER et du CENSEP ont fusionné pour devenir le service d'OPTIMisation des projets (OPTIM) ;
- Concernant la Direction de l'Informatique et des Télécommunications (DIT) également à l'OI, les missions des services du SPAD et de PRISM ont évolué afin de prendre en compte la mutualisation de la fonction de Gestionnaires Informatiques des Grandes Lignes d'Activité (GIGLA) au sein du service de PRISM, en lieu et place d'une organisation décentralisée dans chaque direction générale.

Par ailleurs, la présente circulaire met en œuvre les dispositions de la décision réglementaire D-2019-13 du 24 juillet 2019 relative à la suppression de la direction des centres administratifs.

## 1. ORGANISATION INTERNE

Le Secrétariat général comprend :

- le Cabinet,

*Pôle FINANCIER (GLA 140) :*

- la Direction Financière et du Contrôle de Gestion (DFCG), qui regroupe :
  - le service du budget,
  - le service du contrôle de gestion,
  - le service de gestion financière,
  - la cellule de supervision des missions et des assurances,
  - la cellule européenne,

- la direction de la comptabilité, qui regroupe :
  - le Service d'Études COMptables, de sYnthèse et d'Analyse et de fiscalité (SECOYA),
  - le service de Comptabilité des Activités de Politique Monétaire et de Marché (CAP2M),
  - le service de Comptabilité des Opérations de Gestion Interne, Scripturales, des Immobilisations et Fiduciaires (COGISIF),
  - le service MOa et gestion des Systèmes d'information TRAnsverses (MOSTRA),
  - le Service Central de Traitement des Factures (SCTF),
  - la cellule de contrôle interne.
- la direction des achats, qui regroupe :
  - le Service des Achats Informatiques (SAI),
  - le Service des Achats Immobiliers (SAIM),
  - le Service des Achats SPÉcifiques des domaines (SASPE),
  - le Service Commandes, QUALité et Performance Achat (SCQUAPA),
  - la cellule de COordination des Achats (COA),
  - la cellule de contrôle permanent.

*Pôle IMMOBILIER, LOGISTIQUE, SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (GLA150) :*

- la Direction de l'Immobilier et des Services Généraux (DISG), qui regroupe :
  - le Service Pilotage et Appuis (SPA),
  - le Service de Gestion des Actifs Immobiliers (SGAI),
  - le Service de Gestion du Parc Immobilier (SGPI),
  - le Service de Gestion Locative (SGL),
  - le Service de Maintenance et des Moyens Généraux (S2MG),
  - le Service de Gestion de Poitiers Hauts Montgorges (SGPHM).
- la direction de la sécurité, qui regroupe :
  - le Service de la Conception et de l'Ingénierie de Sûreté (SCIS),
  - le Service de la Réglementation, du Déploiement et de la Maintenance des équipements (SRDM),
  - le Service de la Protection du Siège (SPS),
  - le Service des Activités transverses et de Coordination des Événements de crise (SACE).
- la mission Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) et développement durable,

*Pôle JURIDIQUE (GLA160) :*

- la direction des services juridiques qui regroupe :
  - le service du Droit Institutionnel et Social (DIS),
  - le service du Droit Financier et Européen (DFE),
  - le service du Droit Bancaire et des Missions d'Intérêt Général (DBMIG),
  - le service du Droit des Affaires GÉNÉrales (DAGEN).

*Pôle COMMUNICATION et STRATEGIE (GLA180) :*

- la direction de la communication qui regroupe :
  - le Service de la Communication Externe et Digitale (SCED),
  - le service de la COMmunication INTerne (COMINT),
  - le Service de l'Édition et des Langages (SEL),
  - le Service du PATrimoine HIstorique et des archives (SPAHI).

- la direction de la stratégie.

*Pôle INFORMATIQUE (GLA190) :*

- le Cabinet de l'organisation et information, les responsables de comptes, la démarche services, le service Vision Internationale STRatégie et Architecture (VISTA).
- la direction de la transformation digitale, qui regroupe :
  - le service ORGANISATION (ORGA),
  - le service de DESIGN du Système d'Information (DESSI),
  - le service DATA,
  - le service INNOVATION (INNO).
- la Direction des PROJETS (DIPRO), qui regroupe :
  - le service Politique monétaire, OPérations de marché et systèmes de paiement (POP),
  - le service des Systèmes COMptables de Paiement et d'Échanges GLA 50 (SCOPE50),
  - le Service de Développement pour les Études, les Statistiques et la Supervision prudentielle (SDESS),
  - le Service des Projets et Applications liés au Réseau (SPARE),
  - le centre des Services et Produits INformatiques Transverses (SPRINT),
  - le service de l'OPTIMisation des projets (OPTIM).
- la Direction de l'Informatique et des Télécommunications (DIT), qui regroupe :
  - le service de Production des Ressources Informatiques et Service aux Métiers (PRISM),
  - le service de SUPport TECHnique (SUPTEC),
  - Le service d'Architecture, Cybersécurité, Organisation et Stratégie (ARCOS),
  - le service des offres de MOBilité, de Sécurité, des services aux Applications, de la vie de l'Information et de la Communication (MOSAIC),
  - le Service d'Intégration des Applications Métiers (SIAM),
  - le service de design des INFRAstructures techniques (INFRA),
  - le service de Management des Infrastructures Techniques Informatiques (MITI),
  - le Service Pré-études, Approvisionnements, Déploiements (SPAD),
  - le service Protection des Centres Informatiques et Administratif de Marne La Vallée (PROCIAM).

## **2. ACTIVITES AU SEIN DES SERVICES**

### **2.1. La gouvernance**

#### **2.1.1. Le domaine 7**

Sous l'autorité du Secrétaire général, l'adjoint au Secrétaire général pour le domaine 7 a compétence sur les entités constituant le pôle financier (GLA 140), le pôle immobilier, logistique, sécurité et développement durable (GLA 150) et le pôle communication et stratégie (GLA 180).

#### **2.1.2. Le domaine 9**

Sous l'autorité du Secrétaire général, l'adjoint au Secrétaire général chargé du domaine 9 - organisation et information (GLA 190), a compétence sur les unités constituant le pôle Informatique.

### **2.1.3. Le cabinet**

Le cabinet du Secrétariat général hors OI a compétence pour les questions transversales du domaine 7 et les activités de gestion des ressources humaines, formation, relations sociales, contrôle de gestion et budget, logistique et informatique. Il est également chargé de la réglementation interne de la Banque.

## **2.2. La direction financière et du contrôle de gestion**

### **2.2.1. Le service du budget**

Il élabore et assure le suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement. Il prépare le budget soumis à l'approbation du Conseil général et pilote la trajectoire budgétaire pluriannuelle définie dans le cadre d'Ambitions 2020. Il est en charge de la rédaction des fascicules périodiques portant sur le budget et les coûts prévisionnels de l'année à venir, l'exécution du budget et enfin les coûts définitifs.

### **2.2.2. Le service du contrôle de gestion**

Il a en charge l'ensemble du contrôle de gestion. Il pilote la maîtrise des coûts de la Banque. Il est responsable de l'élaboration des coûts à travers la comptabilité analytique. Il assure le Secrétariat du Comité d'Engagements et de Suivi (CES) des projets d'investissements ainsi que l'instruction des dossiers qui y sont présentés ; il accompagne les Domaines dans l'identification et le suivi des coûts et d'indicateurs de performance.

### **2.2.3. Le service de gestion financière**

Il effectue les prévisions de résultat, réalise des études prospectives sur l'équilibre financier de la Banque et propose des stratégies de placement des ressources de la Banque, notamment dans le cadre des travaux à destination du comité actif passif et du comité stratégique du régime des retraites dont la DFCG assure le secrétariat. Il procède au calcul des engagements sociaux et des provisions pour risques, suit les résultats des participations financières de la Banque et assure la gestion opérationnelle des fonds propres dans le cadre défini par le gouvernement de la Banque. Il prépare les réunions de l'Accounting and Monetary Income COMmittee (AMICO), en liaison avec service d'Études comptables, de Synthèse et d'Analyse, et participe aux travaux du groupe de travail européen sur le partage du revenu monétaire. Il propose des orientations de gestion des actifs de la Caisse de Réserve (CRE) compte tenu du profil du passif de retraite adossé et suit les conditions d'exercice du mandat de gestion donné à BdF Gestion sur les actifs de la CRE.

### **2.2.4. La cellule de supervision des missions et des assurances**

Elle est en charge des questions relatives aux déplacements professionnels et aux assurances. Elle définit les règles de politique de voyage et gère les différents prestataires avec lesquels la Banque passe des accords. Elle gère également le système de propre assureur de la Banque et les différents contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance.

### **2.2.5. La cellule européenne**

Elle est rattachée à la direction et est en charge de la préparation et du suivi des réunions des comités européens : COMmittee on COntrolling (COMCO) et BUdget COMmittee (BUCOM). Elle exerce en outre un suivi de l'ensemble des autres comités transverses ou spécialisés qui impactent les travaux de la DFCG.

## **2.3. La direction de la comptabilité**

### **2.3.1. Le service d'études comptables, de synthèse et d'analyse et de fiscalité**

Il exerce la fonction d'autorité comptable de la Banque. En liaison avec le service de Gestion financière, il prépare les réunions de l'Accounting and Monetary Income Committee (AMICO), et de son groupe de travail (WGAI). Il est le point d'entrée des questions comptables ayant trait à la Banque et traite les questionnaires et reportings de nature comptable de la Banque centrale européenne (BCE). Il suit l'évolution des réglementations comptables nationale et internationale et contribue à l'évolution des normes comptables de l'Eurosystème, élaborées sous l'égide de la BCE et, en collaboration avec les services CAP'2M et COGISIF, s'assure de leur correcte transposition dans le système d'information de la Banque. Il élabore les documents comptables de synthèse qui comprennent notamment les comptes annuels et les situations périodiques destinées à la BCE dans le cadre du reporting comptable de l'Eurosystème. Il définit et gère le référentiel comptable, supervise les schémas comptables élaborés par les services et diffuse les instructions sur les normes comptables à respecter. Il tient les comptabilités des entités tierces gérées par la Banque (Fondation Banque de France...). Il exerce la fonction d'autorité fiscale de la Banque. Il détermine le régime fiscal applicable aux opérations de la Banque. Il élabore les déclarations fiscales et procède aux règlements des impôts et taxes auxquels la Banque est assujettie. Il gère les relations avec l'administration fiscale.

### **2.3.2. Le service de comptabilité des activités de politique monétaire et de marché**

Il traite les opérations du FMI, effectue des contrôles comptables sur les opérations de marché et de politique monétaire, comptabilise les opérations de portefeuilles des fonds propres et de la Caisse de Réserve, contrôle les réévaluations des actifs de la Banque. Il élabore les schémas comptables relatifs à ces domaines et exerce la fonction d'autorité comptable vis-à-vis des métiers responsables de ces activités. Il est en charge de la réalisation et de la diffusion de reportings relatifs aux opérations de marché et de politique monétaire tant à destination d'interlocuteurs internes (marchés, risques, statistiques...) qu'externes (Direction générale du Trésor, BCE, FMI).

### **2.3.3. Le service de comptabilité des opérations de gestion interne, scripturales, des immobilisations et fiduciaires**

Il effectue les contrôles comptables sur les opérations de gestion interne, scripturales et fiduciaires et assure la comptabilisation auxiliaire des immobilisations. Il élabore les schémas comptables relatifs à ces domaines et exerce la fonction d'autorité comptable vis-à-vis des métiers responsables de ces activités.

### **2.3.4. Le service maîtrise d'ouvrage et gestion des systèmes d'information transverses**

Il assure l'administration des applications du système d'information de la fonction financière/GLA140 (domaines comptabilité générale, finance, budget, comptabilité analytique, achat et gestion des missions) et des outils de Business Intelligence associés. Il administre les référentiels pour le compte des métiers et assure l'assistance aux utilisateurs. Il est chargé de la direction des projets et de la gestion du portefeuille de maintenance des applications informatiques liées aux activités des directions qui relèvent de la fonction financière.

### **2.3.5. Le service central de traitement des factures**

Il est responsable de la facturation et du recouvrement centralisés de la clientèle. Il assure également le recouvrement de la contribution pour frais de supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Il est responsable de la réception, de l'enregistrement et du règlement des factures



fournisseurs (hors travaux immobiliers et dépenses de la direction générale de la fabrication des billets). Il contrôle les notes de frais des missions du personnel.

### **2.3.6. La cellule de contrôle interne**

Elle est responsable de la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent de 2<sup>ème</sup> ligne de maîtrise des risques. La fonction qualité lui est rattachée.

## **2.4. La direction des achats**

La direction des achats réalise les achats de la Banque et assure la fonction de pilotage du Processus allant de l'Achat au Paiement (PAP).

### **2.4.1. Le service des achats informatiques**

Il réalise les achats initiés pour les besoins propres au domaine informatique ou dans le cadre des projets informatiques.

### **2.4.2. Le service des achats immobiliers**

Il réalise les achats initiés pour les besoins propres au domaine immobilier ou dans le cadre des volets immobiliers des autres domaines.

### **2.4.3. Le service des achats spécifiques des domaines**

Il réalise les achats autres qu'informatiques ou immobiliers.

### **2.4.4. Le service commandes, qualité et performance Achat**

Il veille à la bonne application des règles de la commande publique par les services acheteurs. Il assure le pilotage du processus de l'achat au paiement et l'administration des référentiels contrats et fournisseurs. Il supervise l'émission des commandes et les flux d'approvisionnement et contribue au suivi de la performance achats.

### **2.4.5. La cellule de coordination des achats**

Elle a en charge la gestion des dossiers transversaux, en particulier ceux liés à l'EPCO (Eurosystem Procurement Coordination Office).

### **2.4.6. La cellule de contrôle permanent**

Elle est responsable de la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent de 2<sup>ème</sup> ligne de maîtrise des risques.

## **2.5. La direction de l'immobilier et des services généraux**

### **2.5.1. Le service pilotage et appuis**

Il apporte son soutien à l'ensemble des services opérationnels de la DISG. Il a compétence sur l'ensemble des questions transversales dans les domaines support, en lien avec le cabinet du secrétariat général. Il a en charge, sur le périmètre d'activités de la DISG, la coordination de la veille réglementaire, le contrôle de gestion ainsi que la maîtrise des risques, le contrôle interne, le développement durable et la maîtrise d'ouvrage informatique. Il assure en outre la tenue de l'inventaire du patrimoine immobilier et est le correspondant, pour la direction, du responsable des

Plans de continuité des activités (RPCA) de la grande ligne d'activités (GLA). Enfin, il exerce la fonction de correspondant sûreté-sécurité (C2S) pour l'ensemble de la DISG et la fonction de Personne Compétente en Radioprotection (PCR) pour l'ensemble de la Banque.

### **2.5.2. Le service de gestion des actifs immobiliers**

Il est responsable de la gestion patrimoniale pour l'ensemble du parc immobilier de la Banque. Il analyse les conditions d'occupation du parc d'exploitation et élabore une vision consolidée de ce dernier ainsi que de ses capacités d'évolution. Il recueille et synthétise l'évolution des besoins exprimés par les domaines et conçoit, sur ces bases, les actions d'optimisation des surfaces. Il prend en charge les opérations patrimoniales (acquisitions immobilières ou foncières, cessions, prises à bail) et d'optimisation financière (renégociation de baux).

### **2.5.3. Le service de gestion du parc immobilier**

Il est responsable de la conservation en bon état du patrimoine immobilier. Il adapte ce dernier à l'évolution des missions et à celle des réglementations en assurant la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des chantiers immobiliers de la Banque. Il prépare et met en œuvre les décisions relatives à l'attribution des locaux aux unités implantées dans l'immeuble du siège, dans les bâtiments périphériques et dans les centres administratifs.

### **2.5.4. Le service de gestion locative**

Il veille à la conservation en bon état du patrimoine locatif en assurant la maintenance et les travaux sauf les opérations de clos et couverts relevant du SGPI, à son adaptation aux réglementations ou aux standards de confort du marché. Il détermine les loyers dans le cadre de la politique arrêtée par la Banque et est chargé de la gestion des baux d'habitation, professionnels et commerciaux. Il gère les gardiens et employés d'immeubles. Il est par ailleurs responsable de la gestion administrative et financière des baux conclus par la Banque auprès de propriétaires extérieurs pour l'installation d'activités d'exploitation ainsi que pour le logement d'agents au titre de leurs fonctions.

### **2.5.5. Le service de maintenance et des moyens généraux**

Il est en charge des services aux occupants et aux bâtiments. Il est à ce titre le prescripteur en matière d'organisation de procédures, d'outils et d'achats de prestations techniques et de services généraux pour l'ensemble des unités de la Banque. Il assure les activités de courrier, d'affranchissement pour l'ensemble des unités de la Banque et la reprographie pour le siège, les centres administratifs et le réseau ; il gère le parc automobile de la Banque et propose des solutions d'éco-mobilité ; il assure la logistique, le nettoyage des locaux et la gestion des déchets (en lien avec les correspondants immobiliers pour le réseau) ; il a en charge l'approvisionnement en matériels, mobiliers, fournitures, habillement et linges ; il gère les salles de réunion du siège, des sites périphériques, Paris La Courveneuve (PLC), Centre Michèle Bergsten (CMB) et Marne-La-Vallée (MLV) et, en liaison avec la cellule protocole du cabinet du gouverneur, l'espace conférence. Il a en charge la maintenance des ouvrages et des équipements techniques (hors équipements de sûreté, de sécurité et de caisse) pour l'ensemble du parc immobilier d'exploitation. Il gère également le standard de la Banque.

### **2.5.6. Le service de gestion de poitiers hauts montgorges**

Il met en œuvre les politiques en matière d'administration du personnel, de budget, d'immobilier, de services généraux et de sûreté-sécurité arrêtées par les directions compétentes du siège pour le site de Poitiers Hauts Montgorges. Dans ce cadre, il veille à assurer, en étroite collaboration avec ces directions, des conditions de fonctionnement satisfaisantes. En particulier, conformément au § 2.5.5, il inscrit fonctionnellement ses activités en lien avec la DISG dans le cadre posé par le service de maintenance et des moyens généraux. Son responsable est chef d'établissement pour le site de Poitiers.

## **2.6. La direction de la sécurité**

La direction définit la politique générale de sûreté et de sécurité de l'ensemble des locaux d'exploitation de la Banque et de l'ACPR ; elle est pôle d'expertise et de conseil pour le compte de la direction générale de la Fabrication des billets ainsi que pour les filiales de la Banque. Les volets sûreté et sécurité des projets de conception de nouveaux sites ou de transformation de sites existants relèvent de sa compétence. Elle a autorité fonctionnelle sur l'ensemble des acteurs de la sûreté et de la sécurité de la Banque.

### **2.6.1. Le service de la conception et de l'ingénierie de sûreté**

Il définit les exigences techniques et organisationnelles de sûreté des bâtiments fiduciaires, tertiaires et industriels. Il est pôle de compétence en matière de scénarii d'attaques violentes (criminalité acquisitive, terrorisme...) et de conception de la sûreté des locaux nécessitant un haut degré de conception. Il assure une veille technologique permettant d'anticiper les évolutions techniques majeures et d'éclairer les choix technologiques et les décisions d'investissement.

### **2.6.2. Le service de la réglementation, du déploiement et de la maintenance des équipements**

Il établit les principes généraux de sûreté et de sécurité de la Banque ainsi que les procédures associées. Il est responsable des systèmes d'information assurant la gestion de la sûreté-sécurité physique. Il s'assure du déploiement et du maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des équipements de sûreté et de sécurité des sites d'exploitation. Il anime la communauté des acteurs de la sécurité dans le réseau et participe à leur formation.

### **2.6.3. Le service de la protection du siège**

Il assure l'exploitation de la sûreté-sécurité du siège et des immeubles périphériques qui lui sont rattachés. Il gère les personnels de sûreté et de sécurité du Siège et les installations techniques. Il élabore les consignes d'exploitation sûreté-sécurité. Il participe, en qualité d'exploitant, aux projets d'évolution de la réglementation et de l'organisation de la sûreté du siège. Il anime la communauté des acteurs de la sécurité au siège et participe à leur formation.

### **2.6.4. Le service des activités transverses et de coordination des événements de crise**

Il assure les fonctions support de la direction (budget, contrats, planification, suivi des risques et des incidents, contrôle permanent...) en lien avec le cabinet du secrétariat général. Il définit les procédures et coordonne les plans de gestion de crise majeure de la Banque. Il assure, pour le compte du directeur de la sécurité, désigné officier de sécurité, les relations avec le haut fonctionnaire de défense et de sécurité attaché aux ministères économiques et financiers. Il centralise les informations afférentes aux enquêtes administratives réalisées sur les personnes accédant aux zones sensibles de la Banque. Il coordonne l'organisation de la sécurité des agents en mission à l'étranger.

## **2.7. La mission RSE et développement durable**

La mission RSE pilote et coordonne la stratégie RSE de la Banque et les actions conduites dans ce domaine en relation étroite avec l'ensemble des directions générales. À ce titre, elle effectue un suivi annuel du déploiement de la stratégie pour le Codir de la Banque et le Conseil général. Elle anime la démarche en interne et mène des actions de communication pour faire connaître la démarche de la Banque en interne comme à l'externe. Elle accompagne les directions générales dans l'intégration de cette dimension dans leurs activités.

Elle est en charge de la politique de réduction de l’empreinte environnementale de l’Institution. Elle a notamment en charge l’établissement du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)<sup>1</sup> qui conduit à la fixation de nouveaux objectifs de réduction d’émission de gaz à effet de serre pour l’Institution. Elle coordonne les actions conduites dans ce domaine dans les différentes unités de la Banque et en assure le suivi.

Elle mène des actions de sensibilisation à l’éco-responsabilité auprès des agents. Elle contribue, en lien avec les domaines, à l’application, à l’échelle de la Banque, des dispositions législatives et réglementaires dans le domaine de l’environnement et de la RSE. Elle gère le système d’information relatif à l’empreinte environnementale de la Banque. Elle pilote la communication interne et externe dans ce domaine.

Elle contribue à la mise en œuvre des actions de solidarité menées dans le cadre de la stratégie RSE. Enfin, elle assure une veille RSE/DD tant sur le plan législatif et réglementaire que sur le plan des bonnes pratiques et propose des orientations stratégiques au gouvernement de la Banque dans ce domaine.

## **2.8. La direction des services juridiques**

Elle assure un rôle de conseil indépendant pour le gouvernement et l’ensemble des unités de la Banque grâce notamment à sa participation à tous les projets internes, et à une veille juridique, ainsi que la représentation de la Banque au sein du comité juridique de la BCE et gère l’ensemble du contentieux affectant notre institution. La direction gère la documentation juridique nécessaire à sa mission et organise la veille en la matière.

### **2.8.1. Le service du droit institutionnel et social**

Il est en charge des questions juridiques, contentieuses et non contentieuses, concernant le statut de la Banque, ses relations avec l’État, son organisation, son fonctionnement et sa réglementation internes, ainsi que les règles de droit public et de droit comptable qui lui sont applicables. Il est également en charge des questions juridiques, contentieuses et non contentieuses, concernant le statut du personnel et les conditions d’emploi des agents non titulaires, l’application du code du travail et notamment le fonctionnement des institutions représentatives du personnel, le droit applicable au régime de protection sociale du personnel ainsi que le droit de la propriété intellectuelle. En collaboration avec le Service du droit des affaires générales, il traite des questions juridiques relatives aux achats de la Banque dans les domaines de droit relevant de sa compétence et notamment les achats informatiques et ceux de la DGRH.

### **2.8.2. Le service du droit financier et européen**

Il est en charge des questions juridiques, contentieuses et non contentieuses, concernant le fonctionnement du Système européen de banques centrales et ses missions, l’émission des billets et la circulation fiduciaire, y compris la répression du faux monnayage, les opérations de politique monétaire, la gestion des réserves de change, les systèmes de paiement et les infrastructures post-marchés, la collecte et le traitement des statistiques et le statut de l’euro. Il traite plus généralement les questions de droit financier, de droit européen, notamment institutionnel et de droit international. Il contribue aux travaux du comité des experts juridiques de la BCE (LEGCO), ainsi que d’autres comités ou groupes de travail d’institutions monétaires ou de Place. Il est également en charge de la coopération avec les services juridiques de la Banque centrale européenne, des banques centrales étrangères et des organisations internationales.

---

<sup>1</sup> Obligation légale

### **2.8.3. Le service du droit bancaire et des missions d'intérêt général**

Il est en charge des questions juridiques, contentieuses et non contentieuses, concernant les prestations rendues par la Banque à l'État, aux collectivités territoriales et aux entreprises, notamment le fonctionnement des comptes tenus par la Banque, les instruments de paiement, le consumérisme bancaire, le surendettement et le droit au compte, les fichiers d'intérêt général, les procédures collectives et les cotations. Il reçoit toute réquisition judiciaire et indique la suite à y donner. Il traite des questions juridiques liées à l'application au sein de la Banque des mesures de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Il suit les travaux du comité consultatif de la législation et de la réglementation financière (CCLRF).

### **2.8.4. Le service du droit des affaires générales**

Il traite les questions juridiques générales liées à l'application des règles de la commande publique ainsi que, en collaboration avec le service du droit institutionnel et social, celles relatives aux achats de la Banque dans les domaines qui ne relèvent pas de la compétence de ce dernier Service. Il assure le recouvrement des créances de la Banque et, sur leur demande, des organismes sociaux. Il traite les questions juridiques concernant le patrimoine immobilier de la Banque, locatif ou d'exploitation ainsi que les questions pénales autres que celles relevant des missions des autres services.

## **2.9. La direction de la communication**

La direction de la communication est en charge de la gestion centralisée des travaux d'impression et des abonnements de presse ainsi que de la cellule studio, chargée de la création graphique et de tous travaux de mise en forme des publications et supports de communication. Cette cellule propose et met en œuvre les évolutions graphiques de l'offre éditoriale, exerce le contrôle d'imprimabilité et fournit une offre de services de numérisation des documents.

### **2.9.1. Le service de la communication externe et digitale**

Il est en charge de l'ensemble des relations de la Banque de France avec les médias, en particulier lors des conférences de presse, ainsi que de la présence de la Banque sur Internet et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn...), sur lesquels il pilote et coordonne l'animation et la veille. Il diffuse les communiqués de presse et les messages de la Banque, relaie ceux du Conseil des gouverneurs de la BCE. Il analyse et traite les demandes d'informations, d'entretiens ou d'interviews émanant de la presse. Il assure également le suivi de l'actualité traitée par les agences de presse, la presse et les médias audiovisuels et analyse les retombées des opérations de presse. Il administre le site internet dont il gère la ligne éditoriale et le contenu.

### **2.9.2. Le service de la communication interne**

Il diffuse au personnel des informations relatives à l'organisation, à l'activité, aux projets et à la vie de l'entreprise. Il gère et développe à cette fin des moyens de communication écrits et multimédias. Il conseille et assiste également les domaines et régions pour la conception et la réalisation de leurs actions et supports de communication interne et externe. Il contribue aux actions de communication institutionnelle et développe les partenariats de la Banque de France. Le service est responsable de la définition de l'identité visuelle de la Banque de France et du respect de son application.

### **2.9.3. Le service de l'édition et des langages**

Il gère l'activité d'édition de la Banque de France dans les deux langues (français et anglais). Il assure à cet effet les travaux de traduction des publications institutionnelles de la Banque de France et la traduction en français de publications institutionnelles et de communications de la Banque centrale européenne. Il assure la révision des contributions aux publications économiques et institutionnelles de la Banque de France et des organismes dont celle-ci assure le secrétariat, dans leurs versions

imprimées et électroniques. Il coordonne la rédaction du *Bulletin de la Banque de France* et celle du *Rapport annuel*.

#### **2.9.4. Le service du patrimoine historique et des archives**

Il gère et valorise le patrimoine historique et artistique de la Banque. Il élabore la politique et le système d'archivage pour assister les services dans la création et la conservation des documents papier et électroniques. Il veille à l'application de la réglementation relative aux archives publiques au sein de la Banque, favorise l'exploitation par les chercheurs des fonds d'archives historiques, au travers notamment de la Mission historique et vient en appui au conseiller du gouverneur pour le patrimoine, l'histoire et le mécénat. Il travaille en étroite collaboration avec la direction de projet Cité de l'Économie et de la Monnaie pour la mise en valeur de certains éléments du patrimoine de la Banque.

### **2.10. La direction de la stratégie**

Elle assiste les gouverneurs et le Comité de direction de la Banque dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise.

Pour cela, elle est en charge de l'animation du processus de réflexion prospective et de planification stratégique pour l'ensemble de la Banque de France. Elle propose des orientations stratégiques, notamment dans le cadre des travaux à destination du Comité de direction et assure, en partenariat avec les responsables des directions générales et des filiales, une veille sur l'environnement et les conditions d'exercice de leurs métiers.

Elle est responsable du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de transformation, notamment pour le plan Ambitions 2020. Elle exerce à ce titre un rôle de coordination et de préparation des instances de gouvernance liées au pilotage des objectifs et projets stratégiques de l'Institution.

Elle suit les comités transversaux ou spécialisés qui impactent la stratégie, anime le comité « perspectives jeunes » et pilote les démarches de simplification. Elle organise notamment la convention des managers et les réunions des directeurs.

Elle assure le secrétariat du Conseil général, du Comité de direction et du Comité de gestion restreint.

Au sein de l'Eurosystème, elle prépare les réunions de l'Organisational Development Committee (ODC) et contribue aux travaux de ses groupes de travail, en partenariat avec les autres entités du Secrétariat général.

### **2.11. L'organisation et information**

#### **2.11.1. Le cabinet de l'organisation et information**

Il a compétence pour les questions transversales du Domaine 09 et les activités de gestion des ressources humaines, formation, relations sociales, gestion de la conformité des logiciels, contrôle de gestion et budget, communication interne et logistique.

#### **2.11.2. Le service vision internationale, stratégie et architecture**

Il a compétence pour piloter l'élaboration de la stratégie de l'OI, instruire les sujets informatiques dans les contextes SEBC et BRI, coordonner les avis des architectes en vue de valider en Comité des Architectes les solutions techniques envisagées pour les projets.

### **2.11.3. Les responsables de comptes**

Ils sont chargés d'assurer une relation partenariale avec les directions générales clientes de l'OI. Ils aident les métiers dans leur transformation.

### **2.11.4. Le pôle démarche services**

Il est chargé de l'animation de la démarche système de management de l'approche services (SMS).

## **2.12. La direction de la transformation digitale**

### **2.12.1. Le service organisation**

Il a pour missions le conseil des domaines en matière d'organisation, de conduite du changement et la réingénierie de processus pour aider les domaines dans leur transformation dans le cadre de la stratégie 2020 de la Banque, notamment dans leur transformation digitale. Il fournit de l'assistance aux métiers pour leur participation aux projets agiles.

### **2.12.2. Le service de design du système d'information**

Il est en charge de définir les règles d'évolution du système d'information et de s'assurer de leur suivi, en maintenant le cadre de référence d'architecture correspondant. Il conduit les activités d'urbanisation du système d'information (lien entre les processus métiers et le système d'information). Il accompagne les domaines métiers dans le pilotage de leur transformation digitale (via la gestion de portefeuille) et dans la conduite des phases d'avant-projet (« Business cases d'avant-projet »).

### **2.12.3. Le service data**

Il a pour mission de proposer des solutions et des services permettant de valoriser le patrimoine d'informations de la Banque de France en levier d'efficacité et d'agilité pour les métiers. Il propose une offre de services de gestion de l'information décisionnelle et des données aux équipes projets et aux domaines métiers sur tout le cycle de vie applicatif, allant du conseil amont à l'expertise jusqu'à l'assistance à la mise en production, au support et l'administration des solutions proposées.

### **2.12.4. Le service innovation**

Il est en charge du conseil, de l'analyse, de la mise en œuvre des offres, de l'assistance et du support aux utilisateurs en matière d'outils d'efficacité individuelle et collective. Il est responsable de la mise œuvre d'une démarche d'innovation à la Banque. Il anime et pilote le LAB Banque de France dans le cadre d'une démarche d'expérimentation pour les métiers avec des acteurs innovants externes.

## **2.13. Direction des Projets**

### **2.13.1. Le service politique monétaire/opérations de marché/systèmes de paiement**

Il est en charge de la réalisation de projets informatiques et de l'évolution des systèmes d'information des grandes lignes d'activité « Opérations de marchés et mise en œuvre de la politique monétaire », « Coordination de la stabilité financière » et « Systèmes de paiement et infrastructures de marché » du domaine « Stabilité financière et Opérations ». Il a pour missions la conception, le développement et la maintenance des logiciels du système d'information de ces grandes lignes d'activité.

### **2.13.2. Le service des systèmes comptables de paiement et d'échanges 50**

Il est chargé de la réalisation de projets informatiques et de l'évolution des sous-systèmes d'information de la grande ligne d'activité « Services bancaires » du domaine « Opérations ». Il a pour missions la conception, le développement et la maintenance des logiciels pour cette grande ligne d'activité.

### **2.13.3. Le service de développement pour les études, les statistiques et la supervision prudentielle**

Il est chargé de la réalisation de projets informatiques et de l'évolution des sous-systèmes d'information des domaines « Statistiques, Études-Recherche, International-Europe » et « Supervision prudentielle ». Il a pour missions la conception, le développement et la maintenance des logiciels pour les grandes lignes d'activité de ces domaines.

### **2.13.4. Le service des projets et applications liés au réseau**

Il est chargé de la réalisation de projets informatiques et de l'évolution des sous-systèmes d'information des grandes lignes d'activité : « Gestion de la circulation fiduciaire », « Collecte, analyse et mise à disposition d'informations sur les entreprises non financières », « Suivi des relations entre les particuliers et la sphère financière », et « Direction du réseau ». Il a pour missions la conception, le développement et la maintenance des logiciels pour ces domaines. Il gère aussi des services à valeur ajoutée dans la sphère de la gestion de contenu : numérisation, éditique et gestion documentaire, et ce pour l'ensemble des grandes lignes d'activité de la Banque.

### **2.13.5. Le centre des services et produits informatiques transverses**

Il est chargé :

- de la réalisation de produits informatiques et de la maintenance des services des sous-systèmes d'information « Comptabilité », « Achat », « Finance », « Ressources humaines », « Immobilier », « Communication », « Organisation et Information », « Services Juridiques », « Sécurité » et « Contrôle et prévention des risques »,
- des activités de réalisations de produits spécifiques et transverses à tous les sous-systèmes d'information « Agilité et Développements Rapides », « Maintenances et Réalisations Mutualisés », « Projets Maintenances Et Technologies Avancées » et « Services, Demandes et Dossiers ».

### **2.13.6. Le service de l'optimisation des projets**

Il a comme missions :

- d'accompagner les projets sur leur pilotage, leur sourcing et leurs livrables avec les outils adaptés ;
- de mettre à disposition des experts sur les technologies de développement et sur la configuration des composants de l'application, notamment sur notre cloud Banque de France ;
- de concevoir les architectures qui seront mise en œuvre par les projets, les modéliser au sein d'un référentiel partagé et publier des données de référence ;
- de faciliter la mise en place de l'agilité pour les projets, pour l'OI et pour l'ensemble des activités de la Banque ;
- et d'animer les communautés de pratiques et participer au pilotage de l'école de la conduite de projet.



## **2.14. La direction de l'informatique et des télécommunications**

### **2.14.1. Le service de production des ressources informatiques et service aux métiers**

Il est le point d'entrée unique des demandes des clients arrivant à la DIT et traite les demandes sous sa responsabilité. Il gère les environnements informatiques individuels et le support de proximité aux utilisateurs des services centraux conformément à la stratégie de l'OI et à sa déclinaison opérationnelle définie par le SPAD. Il assure la supervision des services applicatifs utilisés par les métiers et l'assistance téléphonique aux utilisateurs sur l'environnement de travail. Il est garant de la maîtrise de l'ensemble des activités de production informatique et du bon fonctionnement du système d'information et est responsable du respect des engagements de service contractualisés avec les clients internes et externes de la DIT. Il est en charge de la démarche d'amélioration continue de la DIT et de l'adaptation de ses processus opérationnels.

### **2.14.2. Le service de support technique**

Il vise à fiabiliser le fonctionnement du système d'information. Il regroupe l'ensemble des équipes de supervision et de support techniques, agit en vue du rétablissement du service, analyse les causes des dysfonctionnements et propose des actions visant à éviter leur reproduction. Il effectue les actions propres à assurer un fonctionnement fiable du système d'information.

### **2.14.3. Le service d'architecture, cybersécurité, organisation et stratégie**

Il a la responsabilité de l'architecture technique dans une optique de sécurité, d'exploitabilité et de continuité du fonctionnement du système d'information. Il décline la stratégie de cybersécurité au plan opérationnel et conduit les projets et expérimentations associés. Il est le pôle d'expertise en cybersécurité et conseille à ce titre les projets informatiques en veillant à l'équilibre entre sécurité, coût et facilité d'usage des moyens digitaux. Il assure la détection et la réaction aux attaques informatiques, administre les principaux annuaires de comptes et droits. Il contribue au management stratégique de la direction en assurant les fonctions transversales associées.

### **2.14.4. Le service des offres de mobilité, de sécurité, des services aux applications, de la vie de l'information et de la communication**

Il contribue à l'enrichissement du système d'information de la Banque en assurant la gestion et l'évolution d'une offre de services techniques de haut niveau destinés à améliorer l'environnement digital de travail des utilisateurs, à faciliter et optimiser le développement d'applications ainsi qu'à renforcer la cybersécurité en déployant des offres de protection, de détection et de gestion de la sécurité du système d'information.

### **2.14.5. Le service d'intégration des applications métiers**

Il est chargé de l'intégration de l'ensemble des applications des domaines. En tant que chef de projet technique des projets métiers, il construit et met en œuvre les architectures techniques des projets. Il coordonne les ressources de la DIT vis-à-vis des équipes de développement durant toute la phase d'intégration. Il définit la solution technique détaillée, en veillant à la cohérence des normes, des procédures et des outils mis en œuvre par les lignes de production afin d'assurer la fiabilité et l'exploitabilité des applications. Il est le garant de la bonne intégration des applications au système d'information de la Banque et a en charge les activités d'industrialisation associées.

### **2.14.6. Le service de design des infrastructures techniques**

Il est en charge de la conception et de l'évolution des infrastructures techniques logicielles, matérielles et de télécommunications. Il assure la mise en œuvre de l'ensemble de ces infrastructures. Il contribue au bon fonctionnement du socle technique du système d'information.

### **2.14.7. Le service de management des infrastructures techniques informatiques**

Il est responsable du bon fonctionnement des centres informatiques. Il en assure le pilotage opérationnel. Il est garant de l'urbanisation informatique des plateaux informatiques et a en charge le déploiement, la gestion opérationnelle et la gestion prévisionnelle des infrastructures logicielles, matérielles et de télécommunications des centres informatiques. De même, il assure la responsabilité de la gestion opérationnelle de la sécurité-sûreté du centre Michèle BERGSTEN dans le cadre de la politique générale de sécurité définie par la direction de la Sécurité.

### **2.14.8. Le service pré-études, approvisionnements, déploiements**

Il a pour mission de fournir les environnements informatiques individuels aux utilisateurs. Il gère la relation avec le client, analyse les besoins en matériels, satisfait ces besoins. Il garantit le maintien en condition opérationnelle des équipements d'informatique individuelle. Il assure le rôle de prescripteur auprès des correspondants informatiques locaux dont il anime la communauté.

### **2.14.9. Le service de protection des centres informatiques et administratif de marne la vallée**

Il assure l'exploitation de la sûreté-sécurité du Centre Administratif de Marne-la-Vallée et des deux centres informatiques, le Centre Michèle Bergsten à Serris (CMB) et le Centre Informatique de Marne-la-Vallée à Noisiel (CIMV), dans le cadre de la politique générale de sécurité définie par la Direction de la Sécurité. Il gère les personnels de sûreté et de sécurité des sites dont il a la charge et leurs installations techniques. Il élabore les consignes d'exploitation sûreté-sécurité et contrôle leur exécution. Il participe, en qualité d'exploitant, aux projets d'évolution de la réglementation et de l'organisation de la sûreté sur ces sites. Il y anime la communauté des acteurs de la sécurité et participe à leur formation.

Le Secrétaire général

G. Vaysset